

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2008**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 10 septembre 2008 à 19h00 en la salle des fêtes de Quevauvillers, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mme Avelange, Mme Boignet, M Damonville, M Formet, M Lefebvre, Mme Van Dycke, M Hébert, M Chouquet, M Dubos, M Iriarte Arriola, M Quillent M, M Mouton, M Dutitre, M Guilbert, M Stoter, M Buchart, Mme Carpentier, M de Franssu, Mme De Saint Germain, M Louart, Mme Chellé-Poiret, M Lecomte, Mme Lamory, M Desfosses, M Goethals, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, Mme Cozette, M Froidure, M Marié, Mme Michaux, M Dewaele, M Lefevre, M Kasimirczak, M Doinel, M Brussart, M Blarel, M Géraux, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Magnier, M Demarquet, M Saelens, M Leclere, Mme Leclercq, Mme Delaire, M Nédélec, M Trabouillet, M Coulon, M Dussuelle, M Labesse, M Desmarest, M Têtu, M Morain, M Caudron, M Colin, M Berthe, M Guérin.

Délégués suppléants ayant pouvoir de son titulaire : M Delpuech (suppléant de Mme Hénon), Mme Briois (suppléante de M Caux), M Girard (suppléant de M Favresse).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : M Deneux (pouvoir à M Desmarest), M Mille (pouvoir à M Trabouillet).

Etaient absents ou excusés : M Soumillon, M Lesur, M Célisse, Mme Genty, M Vandromme, M Despréaux, M Demonchy, M Périmony, M Leclercq, M Quillent JC, M Snauwaert, M Leroy, Mme Calippe, M Hiesse.

Secrétaire de séance : M Turlot Jean-Marie.

Etaient également présents : M Devienne et M Toureille (Percepteur).

Ordre du jour :

1. **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET 2008**
2. **FISCALITE**
 - 2.1. Taux de la Taxe Professionnelle « Eolienne » (TPE)
3. **DIRECTION GENERALE**
 - 3.1. Comité Technique Paritaire : création et détermination du nombre de représentants du personnel.
 - 3.2. Création d'un groupement de commandes pour les panneaux de signalisation.
 - 3.3. Contrat d'Assurance des risques statutaires.
 - 3.4. Instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

4. FINANCES/BUDGET

4.1. Autorisation générale et permanente de poursuivre par voie de commandement.

4.2. Délibération modificative de crédits n°2 - budget principal.

5. SERVICE ENTRETIEN DE COMMUNES

5.1. Modification du tableau indicatif des emplois

5.2. Convention de mise à disposition des agents du service « entretien de communes ».

6. PISCINE

6.1. Mise en place d'un distributeur automatique d'articles de natation à la piscine communautaire.

7. INFORMATIONS

7.1. Attribution des subventions de la CCSOA.

7.2. Attribution du marché transport scolaire vers la piscine

8. DIVERS

8.1. Lieu du prochain conseil communautaire.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Il informe l'Assemblée que la séance est enregistrée.

Le Président invite l'Assemblée à élire un secrétaire de séance. Jean-Marie Turlot propose sa candidature, que le Conseil Communautaire investit à l'unanimité.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 23 juillet 2008.

Alain Desfosses, Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 juillet dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Fiscalité

2.1 - Instauration d'une taxe professionnelle Eolienne - Fixation du Taux de la Taxe Professionnelle « Eolienne » (TPE).

Alain Desfosses informe l'Assemblée de la nécessité d'instaurer la taxe professionnelle éolienne avant le 1^{er} octobre 2008 pour une application à partir de 2009 et propose de fixer le taux de la Taxe Professionnelle Eolienne (TPE) applicable sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois.

Les modalités d'instauration de ce taux se trouvent régies par l'article 1609 quinquies C du Code Général des Impôts. La 1^{ère} année d'application de la taxe professionnelle afférente aux éoliennes, le taux de TP ne peut excéder le taux moyen de taxe professionnelle de l'ensemble des communes membres de la CCSOA, pondéré par l'importance relative des bases de TP de ces communes (TMP 9,04%), et majoré du taux de TP perçu au titre de la fiscalité additionnelle (2.56%) soit un taux maximum de 11,60%.

Le Président propose d'instaurer une taxe professionnelle éolienne et de fixer son taux au maximum soit 11.60 %.

Alain Desfosses propose de lancer le débat avec l'Assemblée sur ce point.

En l'absence de remarque et de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le taux de Taxe Professionnelle Eolienne de 11,60%.

3 - Direction Générale

3.1 - Comité Technique Paritaire : création et détermination du nombre de représentants du personnel.

Alain Desfosses informe l'Assemblée que, conformément à l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois se trouve dans l'obligation de procéder à la mise en place d'un Comité Technique Paritaire (CTP). Le CTP se trouve composé de représentants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale et de représentants du personnel élus par les agents ; il appartient cependant à l'organe délibérant de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel. L'effectif de la CCSOA étant compris entre 50 et 350 agents, le nombre de représentants peut varier entre 3 et 5. Il explique que les syndicats ont été consultés et proposent 3 représentants.

Le Président propose de créer le Comité Technique Paritaire et de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, et à 3 le nombre de représentants suppléants du personnel. Il informe également que le bureau a émis un favorable unanime à ces propositions.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la création d'un Comité Technique Paritaire et fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CTP.

3.2 - Création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

Alain Desfosses rappelle qu'en 2006-2007, les communes avaient été sollicitées pour connaître leurs besoins en matière de panneaux de signalisation. Le montant avait été estimé à 50 000 €.

Il soumet la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de panneaux de signalisation. Ce groupement vise à faire bénéficier aux communes, qui le souhaitent, des tarifs que la CCSOA pourra obtenir dans le cadre de sa consultation ; il est pour cela nécessaire, conformément au Code des Marchés Publics et plus particulièrement son article 8, de créer un groupement de commandes.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement seront définies dans une convention qui désignera, entre autre, la CCSOA coordonnateur du groupement et qui prévoira que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle de la CCSOA. Il appartiendra ensuite aux communes de délibérer pour devenir membres de ce groupement de commandes. Il ajoute que le bureau communautaire a émis un avis favorable unanime à cette proposition.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, demande si l'Association Foncière Intercommunale de remembrement peut également adhérer à ce groupement de commandes.

Alain Desfosses explique que pour cela l'AFIR doit délibérer.

Jean de Franssu annonce que l'AFIR délibérera.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers veut savoir dès lors qu'une commune aura un besoin de panneau, quels seront les délais de livraison.

Alain Desfosses répond que tout dépendra de la commande qui sera passée.

Dominique Dussuelle, commune de Quevauvillers demande si pourront être intégrées dans ce groupement de commandes des barrières de sécurité.

Serge Zacharewicz précise que les groupements de commandes peuvent portés sur tous les domaines d'intervention des collectivités, dans le cas présent, il porte uniquement sur l'achat groupé de panneaux de signalisation, et que les barrières de sécurité n'entrent pas dans ce cadre.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, demande si les besoins recensés par Thierry Mériaux tiennent toujours.

Alain Desfosses répond par l'affirmative, mais il conviendra de confirmer par délibération.

Marc Dewaele, commune de La Chapelle sous Poix, demande s'il est possible de libeller autrement le groupement de commandes, à savoir indiquer éléments de signalisation et de sécurité routière pour élargir le champ d'action.

André-Jean Colin, commune de Warlus, demande s'il est possible d'acquérir des balises d'intersection dans le cadre de ce groupement de commandes.

Alain Desfosses répond que cela entre bien dans le champ de la signalisation routière.

André-Jean Colin ajoute que les arrêts de bus ont été refaits par la CCSOA, il demande également s'il serait possible moyennant finance, que la peinture des stationnements interdits soit refaite en même temps.

Alain Desfosses lui répond que pour cette année, il est trop tard mais pourquoi pas l'année prochaine.

Alain Desfosses précise également que par le biais de la CCSOA, il sera possible d'effectuer un groupement de commandes pour d'autres choses ; exemple : fournitures scolaires.....

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu, demande si dans le prix proposé la pose des panneaux est comprise.

Alain Desfosses répond que la pose est effectivement comprise.

En l'absence de nouvelles questions, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte la proposition de créer un groupement de commandes pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

3.3 - Contrat d'Assurance des risques statutaires.

Alain Desfosses rappelle que le dernier contrat d'assurance des risques statutaire date de 2005 et arrive à son terme, il convient de le renouveler. Il rappelle que la CCSOA a sollicité le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme pour négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la CCSOA, dans le cadre des arrêts maladies et/ou des accidents de travail.

Le centre de gestion propose le contrat suivant avec la société *Compagnie Généralie Vie* :
taux de 6.11 % pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
taux de 1.22% pour les agents non affiliés à la CNRACL.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte la proposition de contrat avec Généralie Vie et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

3.4 - Instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Alain Desfosses rappelle que conformément à l'article 1 du décret n°2008-539 du 6 juin 2008, la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois est tenue de verser aux agents pouvant y prétendre l'indemnité dite de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat. Cette garantie résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix.

Il ajoute que cette indemnité ne concerne que 3 agents pour un montant total de 950 € dont 2 retraités et que le bureau a émis un avis favorable unanime.

En l'absence de question, Alain Desfosses soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte l'instauration de la garantie Individuelle du pouvoir d'achat.

4 - Finances/Budget

4.1 - Autorisation générale et permanente de poursuivre par voie de commandement.

Alain Desfosses donne la parole à Jean-Pierre Toureille, Percepteur, celui-ci explique qu'afin d'améliorer le recouvrement, il lui est nécessaire d'avoir une autorisation générale et permanente de poursuivre par voie de commandement. Cette autorisation permettra de faire gagner du temps dans la procédure de recouvrement.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité donne l'autorisation générale et permanente de poursuivre par voie de commandement, au receveur de la CCSOA.

4.2 - Délibération modificative de crédits n°2 - Budget principal.

Alain Desfosses propose à l'Assemblée d'effectuer des mouvements de crédits suivants sur le budget principal. Il ajoute que le bureau a émis un avis favorable unanime.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant)		500 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles		500 €
D 022 : Dépenses imprévues	500 €	
Total D 022 : Dépenses imprévues	500 €	

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits.

5 - Service Entretien de communes

5.1 - Modification du tableau indicatif des emplois

Alain Desfosses propose de procéder aux modifications du tableau indicatif des emplois suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Jean de Fransu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, demande si cette création de poste concerne le remplacement de Thierry Mériaux.

Alain Desfosses explique que cela concerne un poste pour le service entretien de communes.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte les modifications du tableau indicatif des emplois.

Alain Desfosses propose une autre modification du tableau indicatif des emplois concernant le poste de technicien ou d'ingénieur de voirie. En effet n'ayant pas trouvé de personnes correspondant à ces titres, c'est un agent de maîtrise qui sera recruté.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte les modifications du tableau indicatif des emplois.

5.2 - Convention de mise à disposition des agents du service « entretien de communes ».

Alain Desfosses propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition des agents dans le cadre du service entretien de communes et ajoute que le bureau a émis un avis favorable unanime.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite le Président à signer les conventions de mise à disposition.

6 - Piscine

6.1 - Mise en place d'un distributeur automatique d'articles de natation à la piscine communautaire.

Alain Desfosses propose à l'Assemblée de mettre en place un distributeur automatique d'articles de natation (lunettes, bonnets, maillots...) à la piscine communautaire. Ce distributeur serait en dépôt gratuit à la piscine. La société *TOPSEC Equipement* s'engage à rétrocéder à la CCSOA 5% du chiffre d'affaire HT réalisé par le distributeur.

Alain Desfosses propose de l'autoriser à signer le contrat d'exploitation du distributeur.

En l'absence de question, Alain Desfosses soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte la mise en place d'un distributeur automatique d'articles de natation à la piscine communautaire.

7 - Informations

7.1 - Attribution des subventions de la CCSOA

Alain Desfosses invite Jean-Jacques Iriarte Arriola, Vice-président de la commission culturelle à présenter les subventions accordées par le bureau communautaire, à savoir 2000 € à la commune de Beaucamps-Le-Vieux pour la « fête de la chaise et du meuble picard » et 250 € à Nos Vies l'Age pour le « festival des pâturages ».

Alain Nédélec, commune de Poix-de-Picardie, propose étant donné le nombre important de manifestations sur notre secteur, la création d'un calendrier annuel de toutes les manifestations.

7.2 - Attribution du marché transport scolaire vers la piscine

Alain Desfosses informe l'Assemblée que le marché transport des scolaires vers la piscine communautaire a été attribué à la société « les Courriers Automobiles Picards » pour l'année scolaire 2008-2009.

8 - Divers

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, pense qu'il serait bon de clarifier le point sur la nomination des délégués au SMITOP, plus précisément sur le courrier envoyé dernièrement aux communes.

Alain Desfosses affirme qu'en effet un courrier a été adressé à toutes les communes, leur indiquant que celles-ci devront **proposer** un délégué au sein de leur conseil. Dans un premier temps, il appartient de délibérer sur la prise de compétence avant le 30 septembre prochain. Les délégués seront élus dans un second temps par le Conseil Communautaire.

Colette Michaux, commune de Liomer, indique qu'elle n'a pas encore délibéré, car elle souhaite des assurances et voudrait être certaine que cette prise de compétence n'ajoutera pas de charges supplémentaires à la Communauté de Communes. Elle veut la garantie qu'il n'y aura pas d'embauche supplémentaire à la CCSOA.

Alain Desfosses explique qu'il n'y aura pas d'embauche supplémentaire.

Eddy Goethals, commune de Fricamps, fait part de sa demande de subvention au Conseil Général par le biais d'une fiche navette. Il s'inquiète, car l'enveloppe allouée aux subventions est épuisée pour 2008. Il explique qu'actuellement tous ses dossiers sont bloqués avec le 1 % Sanef, il ne peut pas prétendre à ces subventions si il n'y pas un autre partenaire financier.

Jean-Jacques Stoter répond qu'effectivement la programmation 2005-2008 arrive à son échéance, et que les crédits sont épuisés, il ajoute qu'une nouvelle politique sera mise en place dès Janvier 2009.

8.1 - Lieu du prochain conseil communautaire.

Alain Desfosses informe l'Assemblée que la date du prochain conseil communautaire est fixée au 13 octobre. Il fait un appel à candidature pour le lieu de ce conseil.

André Fleury, Maire de Gauville, propose que le prochain Conseil Communautaire se réunisse en la salle des fêtes de Gauville.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu du prochain Conseil Communautaire à Gauville.

Alain Desfosses rappelle que l'inauguration du siège de la CCSOA aura lieu le Samedi 20 septembre à 11h00 ainsi qu'une matinée « portes ouvertes » le samedi également de 9h à 12h.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, voudrait savoir où en est la CCSOA avec le haut débit et invite Colette Michaux, Vice-présidente de la Région Picardie à faire le point.

Colette Michaux explique que la Région s'est engagée à ce qu'il n'y ait plus de zone blanche, la couverture se fera par l'intermédiaire de France Télécom.

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu, propose qu'un représentant de France Télécom vienne faire le point lors du prochain Conseil Communautaire, sur la couverture des communes de la CCSOA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h50.

Dominique Dussuelle invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie TURLOT

Le Président,

Alain DESFOSSÉS

